

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 29 JANVIER 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 22/01/2015
Date d'affichage : 22/01/2015

L'an deux mille quatorze, le JEUDI 29 JANVIER, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEUX, Mme Annie MICHEL, M. Jean-Claude BAYEUX Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. André LETELLIER, M. Claude HAMEL, M. Claude PERONNE, Mme Isabelle BONAMY, Mme Dorothée BLESTEAU, Mme Vanessa GUEGUEN, M. Guillaume CUBERO.

Excusées : Mme Valérie SABOUROUX, Mme Dominique JOCKUM

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BLESTEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2014

Monsieur Guillaume CUBERO estime que « zone marécageuse », employée dans le paragraphe intitulé « ouverture de l'enquête publique préalable à la DUP », est excessif. Monsieur le Maire propose de le remplacer par « zone humide ».

Le Conseil Municipal accepte que le compte-rendu soit modifié comme suit :

« Ouverture de l'enquête publique préalable à la DUP »

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête est ouverte du 16 décembre 2014 au 20 janvier 2015.

Le commissaire enquêteur sera présent :

- *mardi 16 décembre 2014 de 16 h à 18 h*
- *mardi 23 décembre 2014 de 16 h à 18 h*
- *samedi 10 janvier 2015 de 10 h à 12 h*
- *mardi 20 janvier 2015 de 16 h à 18 h*

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet départemental de l'Etat durant la période de déroulement de l'enquête préalable à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/> ; ainsi qu'en Mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les observations seront recueillies sur les registres ouverts à cet effet en Mairie tout au long de l'enquête, elles peuvent également être adressées par écrit à la Mairie.

*Monsieur Bertin George, délégué FDSEA, nouvel agriculteur sur la commune, à l'initiative du propriétaire de l'avenue concernée par la DUP, propose de contourner la commune par le pré Baudron. Monsieur le Maire rappelle que la DDTM refuse catégoriquement que les engins traversent cette **zone humide**.*

Par ailleurs, suite à plusieurs plaintes, Monsieur le Maire enverra un courrier à l'agriculteur dont les engins agricoles chargés de pommes de terre traversent la commune à une vitesse excessive.»

Proposition de création d'un atelier ludique et créatif présenté par un habitant

Monsieur Ludovic Le Breton expose son projet de création d'un atelier ludique et créatif à Thaon.

Il souhaite créer une association dans le but d'initier des personnes au bricolage et à la transformation d'objets divers. Monsieur Le Breton sollicite le Conseil pour obtenir de l'aide pour la mise en place de l'association et un local de 50 m² approprié pour l'accueillir.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur Le Breton de monter un dossier complet, comprenant les modalités de création d'un tel atelier (législation et habilitations pour utilisation de l'outillage, agrément pour l'accueil d'enfants, assurance ...)

Approbation d'un devis pour le déplacement du coffret électrique rue de Barbières

Coffret EDF mal positionné suite au futur agrandissement du 8 à Huit. EDF a 3 mois pour donner son devis. Non reçu à ce jour. Ce point sera évoqué lors du prochain conseil.

Vote sur les travaux communaux à inscrire au programme du groupement de commandes 2015 de la CdC d'Orival

Monsieur le Maire présente des esquisses et des estimations de 5 projets envisagés sur la commune, réalisées par le Cabinet Landry, maître d'œuvre. Il rappelle que les études sont financées par la CdC d'Orival, mais que les levés topographiques restent à la charge des communes.

Parking rue de Barbières devant l'agence postale et les commerces : création de 5 places supplémentaires. Estimation : 30 000 € TTC comprenant l'aménagement des espaces verts. Un relevé topographique sera nécessaire.

Parking rue de l'Ormelet : création de 14 places de stationnement. Estimation 36 000 € TTC. Un relevé topographique sera nécessaire. Monsieur Péronne fait remarquer que ce projet est incomplet. Il convient d'effectuer des essais de plaques avant d'envisager de réaliser le revêtement. Il est préférable d'attendre que le terrain se tasse. Un revêtement en graves stabilisés compactés pourrait convenir temporairement.

La commission travaux étudiera ce projet lors de sa prochaine réunion.

Mise en enrobé de l'entrée du Stade Claude Marin : Estimation 7 000 € TTC. Un relevé topographique sera nécessaire. Monsieur Péronne souligne que le projet présenté ne correspond pas à la demande de la commune. L'esquisse s'arrête avant les tribunes, or il était demandé une mise en enrobé avec bordures jusqu'au Club House.

La commission travaux étudiera ce projet lors de sa prochaine réunion.

Réfection du chemin du Val Amphrye : Estimation 25 000 € TTC

Parking public près de l'EHPAD : création de 26 places de stationnement qui pourront servir également si une résidence « personnes âgées » voit le jour dans le secteur, espaces verts et clôture. Estimation financière à 78 000 € TTC. Le Conseil Municipal est favorable à la prise en charge financière de ces travaux. Le Cabinet Landry réalisera donc un avant projet.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté de Communes d'Orival l'inscription de ces 5 dossiers au programme des travaux 2015. Cependant, les études relatives au parking de la rue de l'Ormelet et aux travaux sur le stade Claude Marin devront être revues intégralement par le Cabinet Landry, validées par le Conseil Municipal avant d'être présentées à Monsieur le Président de la CdC.

Certains de ces dossiers de compétences intercommunales seront financés à la fois par la Communauté de Communes et par la Commune sous la forme de fonds de concours.

Compte rendu de la réunion du groupe de travail « commerces » du 26 janvier 2015

Monsieur le Maire informe que la personne intéressée par la location d'une des cellules commerciales pour y créer une pizzeria va s'installer sur une autre commune.

Location des appartements à l'étage du bâtiment : le groupe de travail propose les montants de loyers suivants :

Rentabilité brute = 5.5 % de la valeur du bien. Montants des loyers mensuels calculés sur cette base.

Logement de 63 m² = 590 €

Logement de 57.5 m² = 550 €

Logement de 40 m² = 410 €

Le groupe de travail devra définir les critères d'attribution des logements et étudier les divers moyens qui seront utilisés pour le recouvrement des loyers pour éviter les cas de non paiement (location par agence, notaire, ou huissier).

Location des cellules « commerces » : le groupe de travail propose les montants de loyers suivants :

Rentabilité brute à 6%

Local 1 : 75.85 m² = 625 € / mois

Local 2 : 80.35 m² = 662 € / mois

La location se fera sous forme de bail commercial 3,6,9 ans.

Le Conseil Municipal décide que le paiement des deux premiers mois de loyers ne sera pas réclamé, ce qui permettra au locataire d'effectuer ces travaux d'aménagement.

Une annonce sera faite dans le journal Ouest France, Urban, et des renseignements seront pris auprès du Doyen de la faculté de médecine.

Réponses de la Préfecture aux questions posées lors de l'assemblée générale de l'Amicale des Maires

Monsieur donne lecture d'un courrier de la Préfecture répondant aux quatre vœux évoqués par l'Union Amicale des Maires du Calvados lors de son assemblée générale du 27 octobre 2014. Ces vœux portaient sur :

- les rythmes scolaires
- la lutte contre l'étalement urbain
- la mention des taxes lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme
- la multiplication du nombre de panneaux électoraux.

Résultat du questionnaire sur le Bassin de Vie

Seulement 64 questionnaires retournés en Mairie.

SIAEP : compte rendu de la réunion du 20 octobre 2014

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion du SIAEP du 20 octobre 2014.

A compter du 16 février 2015, d'importants travaux de réfection du réseau d'eau potable vont être entrepris sur notre commune. Tous les branchements en plomb vont être remplacés de la rue de Barbières jusqu'à la rue du Fresne.

SIART : compte rendu de la réunion du 8 décembre 2014

Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées, rue des Peupliers sont terminés. Les travaux place des Saules débuteront mi février 2015, ils seront effectués par l'entreprise LETELLIER TP.

SDEC Energie : information sur les bornes de rechargement des véhicules électriques

Le SDEC a présenté un point de déploiement des bornes de véhicules électriques. Ce déploiement est prévu en trois phases dont la première débutera à partir du 2^{ème} trimestre 2015.

Concernant notre commune, l'intervention du SDEC Energie est prévue en troisième phase, soit courant du 2^{ème} semestre 2016. Ce planning peut être ajusté pour répondre aux besoins des communes.

Information sur le projet de Fête Médiévale sur le site de la Vieille Eglise

Monsieur Maury donne lecture d'un courrier de l'Association Fidelis Normannorum qui avait le projet d'installer un camp médiéval sur le site de la Vieille Eglise. L'association ne pourra pas réaliser ce projet cette année.

Proposition d'activités diverses d'un habitant

Monsieur le Maire présente une liste d'activités proposées par un habitant du village :

- Exposition sur le thème « les Thaonnais ont du talent ».
- Don du sang
- Concours ouvert aux habitants pour la création d'un emblème de la commune.
- Accueil de jeunes lycéens et collégiens de la commune qui se sont distingués dans différents domaines.
- Création d'un conseil municipal des jeunes.

AFFAIRES DIVERSES

- Charte d'entretien des espaces publics : suite à l'audit réalisé le 9 septembre 2014, la Fredon a remis au Maire un bilan et des propositions pour une amélioration des pratiques liées à l'utilisation des produits phytosanitaires sur la commune.
- L'agence « Immobilière 3F » viendra présenter un projet modifié de construction de logements dans le lotissement Le Clos du Val.
- Un employé intercommunal du service technique sollicite une augmentation et le bénéficie d'une prime d'astreinte (notamment lors d'intempéries). Les augmentations de salaire dans la fonction publique sont réglementées par une grille d'échelles indiciaires. L'agent bénéficiera d'un avancement d'échelon suivant cette grille officielle. Concernant les astreintes, le Conseil Municipal répond qu'il y a toute une réglementation à suivre pour la mise en place de ce régime. Par ailleurs, considérant que cet agent n'a pas le permis nécessaire à la conduite de la lame de déneigement et n'habite pas la commune, le Maire ne pourra pas faire appel à son service en cas de neige. Le Conseil Municipal ne souhaite pas mettre en place le régime des astreintes. Monsieur le Maire précise que les heures supplémentaires effectuées par cet agent lors de manifestations sont, soit rémunérées, soit récupérées selon le choix de l'agent.
- Suite à une réunion de création d'une association d'un Comité de Jumelage avec Waldolwisheim (Alsace), Monsieur Claude Péronne demande à Monsieur le Maire de fixer une nouvelle réunion d'information afin de permettre aux personnes intéressées de créer un bureau qui élira un Président.
- Ciné-concert TITANIC « dans la nuit de la glace » : vendredi 30 janvier 2015 à la MTL

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à minuit.